



Sauleda

GARANTIE 5 ANS AGORA WHITE AND COLORS

La garantie Agora couvre une détérioration anormale de la fibre due à la perte de couleur ou de la résistance tant que les conditions d'exposition seront normales, y compris au soleil, aux moisissures, à la putréfaction et aux agents atmosphériques en général, et tant que la fibre aura été installée, utilisée et entretenue correctement.

La garantie ne couvre pas les travaux d'installations du distributeur, elle comprend uniquement le remplacement du mètre de tissu affecté.

La garantie ne couvre pas non plus, dans tous les cas, la détérioration due aux abus, brûlures accidentelles, négligence ou perforation.

Application de la garantie:

Sauleda, S.A. remplacera les tissus endommagés par de nouveaux tissus.

On accède à la garantie une fois les expertises nécessaires effectuées dans les termes suivants:

Pendant les 5 premières années, Sauleda, S.A. remplacera gratuitement ou selon la convenance, un tissu endommagé par un nouveau tissu, à l'exclusion de tous les frais, et il ne prendra pas en charge les travaux d'installation du distributeur, elle ne remplace que le mètre de tissu affecté.

Comment la réclamation est-elle gérée?

15 jours avant l'observation de la détérioration, une lettre recommandée avec accusé de réception devra être envoyée à SAULEDA, S.A. - Département Service Client- Travessera de les Corts, 102 E-08028 BARCELONE (Spain) accompagnée de la facture d'achat.

La toile sera ensuite examinée par les experts de la compagnie d'assurance de SAULEDA, S.A. La solution en cas de remplacement du tissu défectueux n'implique pas une prolongation de la garantie pour le tissu remplacé.

GARANTIE 5 ANS TEXTILE LIGHT

La garantie Agora couvre une détérioration anormale de la fibre due à la perte de couleur ou de la résistance tant que les conditions d'exposition seront normales, y compris au soleil, aux moisissures, à la putréfaction et aux agents atmosphériques en général, et tant que la fibre aura été installée, utilisée et entretenue correctement.

La garantie ne couvre pas les travaux d'installations du distributeur, elle comprend uniquement le remplacement du mètre de tissu affecté.

La garantie ne couvre pas non plus, dans tous les cas, la détérioration due aux abus, brûlures accidentelles, négligence ou perforation.

Application de la garantie:

Sauleda, S.A. remplacera les tissus endommagés par de nouveaux tissus.

On accède à la garantie une fois les expertises nécessaires effectuées dans les termes suivants:

Pendant les 5 premières années, Sauleda, S.A. remplacera gratuitement ou selon la convenance, un tissu endommagé par un nouveau tissu, à l'exclusion de tous les frais, et il ne prendra pas en charge les travaux d'installation du distributeur, elle ne remplace que le mètre de tissu affecté.

Comment la réclamation est-elle gérée?

15 jours avant l'observation de la détérioration, une lettre recommandée avec accusé de réception devra être envoyée à SAULEDA, S.A. - Département Service Client- Travessera de les Corts, 102 E-08028 BARCELONE (Spain) accompagnée de la facture d'achat.

La toile sera ensuite examinée par les experts de la compagnie d'assurance de SAULEDA, S.A. La solution en cas de remplacement du tissu défectueux n'implique pas une prolongation de la garantie pour le tissu remplacé.